

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors du prochain conseil de quartier qui se tiendra plus tard en 2023.



CONSEIL DE QUARTIER no 3 SECTEUR BELVÉDÈRE

COMPTE RENDU du conseil de quartier n° 3, secteur Belvédère, tenu le 28 septembre 2022 à 19 h, dans la salle des caucus de l'Hôtel de ville de Val-d'Or, au 855, 2^e Avenue.

Présences :

Mme Èveline Laverdière, conseillère municipale du district no. 3 et présidente du conseil de quartier
M. René Jacob, conseiller de quartier
Mme Marie-Pier Dupuis, conseillère de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

Absents :

M. Gilles Bernatchez, conseiller de quartier
Mme Madeleine Robillard, conseillère de quartier
M. Gilbert Lacroix, conseiller de quartier
M. Raymond Germain, conseiller de quartier

Assistance : Trois personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Èveline Laverdière, présidente du conseil de quartier, souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 05. Sans le quorum, la rencontre pourra tout de même avoir lieu, les suivis se réaliseront, mais il ne sera pas possible pour le conseil de voter des résolutions. Plus de démarches seront posées lors de la prochaine rencontre pour s'assurer d'avoir quorum.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. René Jacob, appuyé de Mme Marie-Pier Dupuis, d'accepter l'ordre du jour de la séance, tout en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2022-09-01

3- Lecture et suivis du compte rendu de la rencontre du 25 juillet 2022

La présidente effectue une lecture du compte rendu de la rencontre du 25 juillet 2022, tout en rappelant à ses conseillers les points principaux qui ont été abordés.

Suivis :

- **Feu de circulation 7^e Rue :** M. Jacob mentionne que bien que les poteaux et les lumières soient installés, le feu de circulation n'est toujours pas actif. Mme Laverdière explique que la Ville se trouve en attente d'installation, processus complexe. Puisqu'il est difficile d'obtenir cette expertise technique, le branchement et la programmation ne sont pas prévus à court terme.

Le compte rendu de la séance du 25 juillet dernier sera adopté lors de la prochaine rencontre quand le quorum sera rencontré.

4- Changement du policier-parrain du quartier : Le conseil a un contact à la Sûreté du Québec, M. Alexandre Bruneau, cependant depuis l'arrivée de Mme Laverdière en sa fonction de conseillère, aucun policier-parrain n'a été officiellement nommé. Un document détaillant les enjeux du quartier a été envoyé, mais le comité est toujours en attente d'une réponse. Toutefois, si les citoyens vivent des enjeux particuliers, ils n'ont qu'à s'adresser à Mme Laverdière, qui s'assurera de les transmettre aux policiers.

D'ores et déjà, voici quelques enjeux discutés :

- Vitesse de circulation trop rapide sur le boulevard des Pins
- Problème de bruit Avenue des Érables avant 7 h
- Manque de stationnement sur l'Avenue des Érables

Parmi les idées amenées pour solutionner ces problématiques, il est proposé par Mme Laverdière de faire inscrire le sujet aux cartes d'appels des policiers, qui iront faire leurs vérifications sur place plus régulièrement. Pour connaître l'ensemble des pistes de solutions du conseil à ces sujets, voir le **Point 8, Interventions du public**.

5- Propositions des citoyens du quartier pour le prochain budget : Mme Laverdière demande aux citoyens présents leurs propositions pour le prochain budget. Jusqu'à la fin novembre, les citoyens peuvent faire parvenir leurs sujets à Mme Laverdière.

D'entrée de jeu, Mme Laverdière explique que le quartier dispose d'un montant de 2500 \$ récurrent à son budget annuel, pour mettre en place des projets collectifs. Il avait été question d'instaurer une forêt nourricière dans le quartier; en réponse à la déforestation sur le terrain près de la polyvalente, de créer un mur de verdure. Cependant, après discussion, il est décidé de mettre le projet en plan pour la prochaine année. Les citoyens présents proposent de planter une rangée d'arbres sur l'Avenue des Érables. Ces arbres pourraient être une combinaison de conifères et de feuillus. Puisque la mobilisation de la communauté est déjà là, Mme Dupuis propose d'engager des sommes pour les arbres en bordure de l'Avenue des Érables à l'été 2023. Une résolution sera envoyée par courriel par Mme Laverdière afin de mettre en marche le projet.

Ensuite, Mme Laverdière dit de prêter attention à l'état des rues dans la planification du prochain budget; l'asphalte est nécessairement à refaire à certains endroits. Il est mentionné que des bouts de rue endommagés sur l'avenue Delorimier, entre la rue Germain et la 1^{re} Avenue, où il y a une section qui défonce avec le dégel. Également, rue des Érables, l'intersection « en demi-cercle » sera redressée permettant une meilleure circulation. À la demande citoyenne, Mme Laverdière se renseignera pour vérifier la signalisation choisie à cet endroit.

Mme Laverdière mentionne que certaines municipalités ont asphalté leurs rues avec de l'asphalte pâle. Bien que le dégel soit plus long au printemps, cet asphalte gris permet de réduire la température du centre-ville de 10° Celsius. Étant donné que cette variance est considérable, serions-nous rendus à considérer l'épandage d'asphalte pâle dans nos rues? Et par le fait-même, devrions-nous interdire l'asphaltage noir dans les entrées de maison et les cours?

6- Discussions sur divers enjeux municipaux

6.1- Adaptation aux changements climatiques : La Ville a maintenant un Comité consultatif en environnement (C.C.E), qui est mandaté par le conseil municipal pour donner des avis et faire des recommandations sur toutes demandes qui lui sont soumises en matière d'environnement et sur tout dossier relatif à la qualité

du milieu et à la protection de l'environnement. M. Benjamin Turcotte, conseiller municipal, se trouve très impliqué sur le comité. Mme Laverdière présente la couverture d'un mémoire rédigé par le comité et invite à le lire. Il est possible d'envoyer des suggestions en écrivant à environnement@ville.valdor.qc.ca ou en appelant au 819 824-9613, poste 2245.

6.2- Projet Norascon : Mercredi le 21 septembre dernier avait lieu une consultation publique sur le projet de gravière de Norascon sur le chemin Baie-Carrière. Mme Laverdière rapporte que la consultation publique a soulevé bien des passions; en effet la majorité des citoyens présents s'y sont opposés. Il s'agissait d'une très belle rencontre, et tous les participants étaient en pistes de solutions. Actuellement, Norascon relance les informations et les commentaires du public. La consultation de Norascon se poursuit encore un mois. Les citoyens peuvent faire part à leurs commentaires à l'entreprise jusqu'au 21 octobre. Par la suite, le projet sera soumis pour analyse à la MRC de la Vallée-de-l'Or qui se positionnera au sujet de l'octroi du bail exclusif à la compagnie. Mme Laverdière mentionne que la Ville ne peut prendre décision dans ce dossier, mais qu'une recommandation sera probablement déposée.

6.3- Densification : sujet reporté.

7- Varia

- a) **Glyphosate et autres pesticides :** Certains endroits, comme Valleyfield, interdisent l'utilisation de ces pesticides très nocifs pour l'environnement et pour la santé; en effet, en plus de tuer nos insectes pollinisateurs, ces derniers sont reconnus pour amener plusieurs types de cancer. Sur notre territoire, bien que ce type de produits ne soit pas le bienvenu, l'usage n'est pas interdit. Mme Laverdière soulève l'idée que peut-être nous ne sommes plus rendus là d'avoir une pelouse parfaitement verte. Les citoyens présents ont plantés du thym et du trèfle à la place de la pelouse. Quant à la Ville, elle avait aussi demandé aux citoyens l'été passé de laisser pousser les pissenlits pour favoriser la présence des insectes pollinisateurs. En somme, l'on s'entend pour dire qu'il faudrait interdire l'usage de ces pesticides par les citoyens. La vente dans les commerces pourrait être interdite. En effet, on trouve actuellement ce produit chez Canadian Tire sous le nom de *Roundup*. Il faudrait aussi exercer des pressions sur l'entreprise Weed Man afin qu'elle change ses pratiques en utilisant des produits sains pour l'humain et l'environnement.
- b) **Passages piétonniers :** Il existe de nombreux passages piétonniers dans le quartier; il est question de réaménager ces passages pour faciliter la marche, que ce soit invitant, sécuritaire. Mme Laverdière propose d'en faire un projet de quartier. Les voisins concernés pourraient regarder ensemble de quelle façon l'aménager. Pour débiter le projet, il faudrait enlever les poteaux entre la rue Bérard et la 6^e, qui empêchent les vélos, les scooters, et les poussettes de passer, puis créer un chemin.

Le Service Sports et plein air pourrait s'engager à faire la tonte de la pelouse moins souvent, et à conserver la pelouse plus longue. Ceci permettant d'éviter les îlots de chaleur, il y aurait plus d'insectes, d'oiseaux ou champignons. Aussi, de faire attention de ne passer le fouet dans la verdure; il s'était produit un incident cet été où des étudiants de la Ville avaient coupés par mégarde les fleurs semées par une citoyenne. Les gens présents sont tous favorables à l'aménagement d'un tel passage piétonnier, et même qu'il est demandé par une citoyenne s'il serait possible de déneiger ces passages pour les enfants, adolescents et travailleurs qui sont nombreux à circuler à cet endroit. Mme Laverdière le demande à l'administration depuis cinq ans, mais actuellement les budgets sont restreints. Elle mentionne que la présente demande sera réévaluée cette année. Pour terminer, elle annonce que l'entrepôt s'agrandira, et qu'elle aura une 4^e équipe de déneigement pour le secteur.

- c) **Arrosage** : La Ville de Québec limite l'arrosage de ses pelouses à une journée semaine. Pour Mme Laverdière, il faudrait en arriver à ne plus arroser du tout. Pourquoi ne pas ralentir l'arrosage progressivement? Aussi, on pourrait planter des plantes que nous n'avons pas besoin d'arroser. La présidente du conseil fera une proposition au Comité de travail sur l'environnement à cet effet.

8- Interventions du public

- a) **Vitesse de circulation trop rapide sur le boulevard des Pins** : Un citoyen demande si la Ville pourrait faire ralentir le trafic sur le boulevard des Pins. Comme solution, monsieur envisage que l'on fasse installer une caméra sur le feu de circulation pour permettre d'enquêter.

Plusieurs autres solutions sont amenées pour faire ralentir le trafic :

- Mme Laverdière propose de faire installer un radar éducatif.
 - Elle demandera également aux policiers d'aller vérifier la problématique à cette intersection; faire inscrire le sujet à leurs cartes d'appels.
 - Mme Laverdière propose de créer l'impression de rues étroites pour fait ralentir les automobilistes en plantant des arbres en bordures ou par une configuration judicieuse de l'espace, telle qu'expliquée par la conseillère.
 - À cet effet, ajouter des arbres sur le terre-plein sur le boulevard des Pins.
 - Aussi, elle invite à se poser la question si on roule à 40 km / h à Val-d'Or partout en ville, comme dans la municipalité de Sainte-Julie. (Cette question n'avait pas fait l'unanimité dans le dernier conseil.)
 - M. Jacob propose d'installer des pancartes « Ralentissez » et de peindre la limite de vitesse sur l'asphalte (50 km).
 - Mme Laverdière n'est pas chaude à l'idée d'installer des dos-d'ânes; ceci ne serait efficace que six mois par année en raison de l'enneigement.
- b) **Problème de bruit Avenue des Érables avant 7 h** : Une citoyenne résidant près du sentier de construction rapporte qu'elle entend régulièrement de la musique métal très fort entre 5 h 15 et 6 h du matin. La situation durerait depuis un an. Il lui est arrivé dernièrement de devoir appeler la police et elle a filmé les contrevenants en attendant. Les policiers leur ont donné un avertissement. Elle ne veut pas avoir à appeler les policiers chaque fois. Mme Laverdière demandera aux policiers-parrains d'aller vérifier souvent sur les lieux pour restreindre le bruit au maximum avant l'heure permise.
- c) **Manque de stationnement sur l'Avenue des Érables** : Une citoyenne mentionne que des automobilistes se stationnent devant l'entrée de sa cour, ce qui occasionne un manque de visibilité. Il est même arrivé qu'un automobiliste se stationne dans son entrée de cour. Une autre citoyenne dit devoir laisser ses bacs à la rue pour empêcher les travailleurs de se stationner. Elle voudrait que soit peinte une ligne jaune pour éviter le stationnement devant chez elle.
- d) **Stationnement payant dans la maison des aînés** : Si le stationnement est payant, une citoyenne demande de faire peindre des bandes jaunes le long de la rue pour empêcher les gens de s'y stationner et, d'accepter le stationnement seulement sur un côté l'hiver.

Concernant les points 8 c) et 8 d), Mme Laverdière s'engage à poser les actions suivantes :

- S'assurer de noter la situation dans les cartes d'appels des policiers-parrains pour qu'ils passent régulièrement sur place et régulent le stationnement.

- Mme Laverdière ira rencontrer M. Gendron, le responsable du sentier du CISSAT, pour explorer les solutions.
- Des informations seront envoyées au Comité consultatif de circulation qui fera les évaluations nécessaires (à savoir s'il est préférable d'interdire le stationnement d'un côté de rue l'hiver).

e) Grotte derrière l'hôpital : Au pied de cette grotte se trouvait une pancarte relatant son histoire. Or, la pancarte est disparue il y a quelques temps, et elle n'a pas été retrouvée malgré les nombreuses recherches d'une citoyenne. Celle-ci mentionne qu'elle serait toutefois surprise qu'il s'agisse d'un acte de vandalisme. La structure, qui va dans la terre, semble s'est simplement arrachée. La citoyenne demande à ce que la Ville s'en occupe, de concert avec la Société d'histoire et de généalogie de Val-d'Or. Pour sa part, M. Guy Rompré, citoyen, manifeste une crainte que la grotte ne s'effondre, puisqu'elle a été construite de manière artisanale, et avec les travaux dans le secteur. Il est au courant que de nouveaux bancs avec des bases de béton seront installés prochainement à cet endroit. Vu l'implication de monsieur sur d'autres comités, Mme Laverdière l'invite à la prochaine rencontre du Conseil du patrimoine et de la culture de la Ville de Val-d'Or pour voir ce qui pourrait être fait pour le développement du site et le remplacement de la pancarte.

f) Conteneur : M. Rompré demande s'il existe un règlement municipal pour empêcher les personnes d'avoir un conteneur dans leur stationnement. Mme Laverdière confirme qu'il faut avoir un permis et être en construction pour que ce soit permis. Le conteneur aurait été là tout l'été et contiendrait une motoneige et autres items n'étant pas en lien avec la construction. Mme Laverdière invite le citoyen à porter plainte en écrivant au service Permis et inspections de la Ville de Val-d'Or.

10 - Date de la prochaine assemblée

Le prochain conseil de quartier aura lieu en janvier 2023 en visioconférence, un sondage sera fait auprès des membres du conseil pour déterminer d'une date. Surveillez la page Facebook ou le site Web de la Ville où la date y sera bientôt diffusée.

11- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant écoulé, il est proposé par Mme Dupuis, appuyé par M. Jacob, de lever l'assemblée. La rencontre se termine à 20h32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2022-09-02

CHANTAL GAINARD
Secrétaire d'assemblée